

but de venir à bout de la juste lutte du peuple palestinien et de la nation arabe, ce qui menace dangereusement la paix et la souveraineté des peuples et envenime la situation dans la région.

Les deux parties ont exprimé leur ferme conviction que la lutte de la nation arabe — les Etats du front du refus et de la fermeté en tête — contre l'impérialisme américain, le sionisme et ses agents dans la région, sera couronnée de succès.

Les deux parties ont condamné l'impérialisme américain qui, sous couvert de la lutte contre le terrorisme international, multiplie ses provocations militaires et ses activités terroristes contre les Etats déterminés à poursuivre la voie de l'indépendance et du progrès social, et contre les mouvements de libération nationale; elles ont affirmé que l'impérialisme américain lui-même représente l'agression et le principal [agent du] terrorisme parce qu'il mène la plus ignoble des guerres offensives contre le peuple vietnamien, parce qu'il appuie de façon flagrante et illimitée Israël, et annonce une alliance stratégique avec ce dernier contre les Etats arabes, et enfin parce qu'il encourage l'agression des racistes d'Afrique du Sud contre l'Angola et les Etats de la confrontation d'Afrique du Sud.

Les deux parties ont exprimé leur inquiétude devant le fait que l'impérialisme américain accélère la course aux armements d'une manière jamais encore atteinte, en décidant de produire la bombe à neutrons et en essayant de rétablir le climat de la guerre froide dans le monde.

Les deux parties ont chaleureusement accueilli le programme connu de paix des années 80 présenté par le président Brejnev au cours du vingt-sixième Congrès général du parti communiste de l'Union soviétique, et ont pleinement approuvé

les importantes initiatives de paix de l'Union soviétique, notamment le projet des désastres nucléaires présenté à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(...)

*DECLARATIONS DU PRINCE HERITIER D'ARABIE SAOUDITE FAHD BEN ABDEL AZIZ RELATIVES A LA PAIX AU PROCHE-ORIENT, RIYAD, 3 NOVEMBRE 1981 (EXTRAITS)<sup>4</sup>*

(...)

*Q: Puisque votre Altesse a évoqué, dans les deux réponses précédentes, les objectifs et le timing de l'initiative, il serait peut-être opportun de nous parler de son contenu?*

*R: Le jour où j'ai annoncé l'initiative, en réponse à la question de savoir si nous avions une vision concrète des moyens de parvenir à une solution juste et globale, j'ai dit textuellement: "Il va de soi que nous ne pouvons entrer dans les détails pour le moment; il y a cependant un ensemble de principes susceptibles de servir de base pour arriver à un compromis équitable. Ces principes ont déjà été adoptés par les Nations Unies et réaffirmés à plusieurs reprises au cours des dernières années. Et comme je l'ai déjà avancé, ces principes ne sont pas le fruit de mon invention mais des décisions émanant des Nations Unies, que ce soit du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Il est possible de les regrouper en une seule résolution qui, adoptée par le Conseil de sécurité, servirait de cadre pour un compromis global et équitable". Cela, je l'ai dit le jour où j'ai annoncé l'initiative de paix. J'ajoute aujourd'hui que les résolutions des sommets arabes,*

4. Source: extraits de l'interview accordée à l'Agence saoudienne de presse SPA (Beyrouth), 3 novembre 1981. Texte traduit de l'arabe par la R.E.P.

en particulier celui de Bagdad, ont inspiré certains des points de l'initiative. L'initiative dans son ensemble comprend le programme de règlement palestinien, tel que établi par la Commission pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien — issue de l'Assemblée générale des Nations Unies — ainsi que les deux clauses se rapportant au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, et au droit de tous les peuples de la région de vivre en paix. Si nous voulons entrer quelque peu dans les détails, nous ajouterons que le retrait israélien et le caractère arabe de Jérusalem-Est ainsi que la question des colonies ont fait l'objet de résolutions adoptées successivement au Conseil de sécurité. Quant au droit au retour et à l'indemnisation de ceux qui renonceraient à exercer ce droit, il est mentionné dans une résolution réaffirmée à chaque session annuelle par l'Assemblée générale, depuis 1948, et dont le numéro 194 n'est un secret pour personne. Pour ce qui est du droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, il est inscrit dans la charte des principes fondamentaux des Nations Unies, ainsi que dans les résolutions de l'Assemblée générale qui n'a cessé depuis 1974 d'affirmer et de réaffirmer, chaque année, le droit du peuple palestinien au retour, à l'indépendance et à l'autodétermination. Il me reste à ajouter que nous avons pris soin de faire preuve d'un grand sens des responsabilités et du plus grand sérieux dans l'élaboration du projet saoudien, afin qu'il ne reste pas un catalogue de revendications (un pur slogan). C'est pourquoi nous avons tenu à énoncer tous les droits palestiniens tels que mentionnés dans les résolutions du septième sommet arabe de Rabat, avec le souci de respecter un principe d'équilibre de façon à toucher les plus hauts niveaux officiels, politiques et de l'information dans le monde.

*Q: On a dit que le projet ne mentionne pas que l'Etat palestinien indépendant*

*sera dirigé par l'O.L.P.*

*R: Premièrement, j'ai dit, lors de la déclaration contenant le projet saoudien, que la réalisation du compromis juste et global tient à trois conditions dont l'une consiste à reconnaître le fait que la question palestinienne est, selon l'expression de M. Yasser Arafat, le membre décisif de l'équation du Proche-Orient.*

*Deuxièmement, au cours de cette même déclaration, j'ai demandé au gouvernement des Etats-Unis de reconnaître l'O.L.P. parce qu'elle est une vérité et une réalité, et que toute paix globale dans la région doit s'appuyer sur la vérité et sur la réalité.*

*Troisièmement, l'époque où l'on pouvait douter de l'O.L.P. et de sa direction est révolue: ni les Palestiniens de l'intérieur ni ceux de l'extérieur ne veulent, à ma connaissance, de remplaçant à l'O.L.P. comme unique représentant légitime; et je ne pense pas qu'un Etat palestinien puisse être édifié sans l'accord de la direction de l'O.L.P.. Il n'y aura donc pas de paix sans le peuple palestinien, et pas d'Etat palestinien sans l'O.L.P.. Ce n'est pas là seulement notre conviction propre mais celle du monde entier, y compris ceux qui continuent à refuser de reconnaître l'O.L.P. et de traiter avec elle.*

*Q: On a dit que l'initiative saoudienne ne mentionne dans aucun de ses points le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Qu'en pense votre Altesse?*

*R: Comme je l'ai déjà signalé, l'initiative saoudienne de paix n'est guère plus qu'une proclamation de principes, qui ne s'est pas occupée des détails: la création d'un Etat palestinien indépendant est l'un des huit principes de l'initiative. L'indépendance nationale est, comme chacun sait, l'étape ultime du droit à l'autodétermination et l'acquis final dans l'exercice de ce droit. Dans la déclaration saoudienne, nous avons défini le droit à l'autodétermination comme étant le droit du peuple palestinien au retour dans sa patrie et à [la réalisation de] son indépendance.*

*Q: Certains milieux arabes, et du fait que la nouvelle administration américaine n'a manifesté aucune disposition à modifier sa politique pro-israélienne, estiment qu'il est inutile de s'adresser aux Etats-Unis — par le biais de l'initiative saoudienne — pour trouver une solution juste et globale au conflit arabo-israélien. Qu'en pense votre Altesse?*

*R: Je crois que la dernière déclaration du président Reagan au sujet du projet saoudien de paix contient un signe encourageant qui, je le souhaite, sera suivi d'autres. Du fait de la réalité internationale et de l'équilibre des forces dans le monde, les Etats-Unis sont, comme l'U.R.S.S., l'une des grandes puissances de ce monde. De plus, il existe aux E.-U. des groupes de pression sionistes dont l'influence est considérable et qui affectent, directement et indirectement, nos causes. Ceci ne signifie pas, naturellement, que le rôle de l'U.R.S.S. soit d'une moindre importance dans notre région: la conférence de paix de Genève ne s'est-elle pas en effet réunie sous les auspices des deux grandes puissances dans le cadre des Nations Unies? Pussions-nous distribuer les rôles pour être à même de faire pression sur les deux grandes puissances afin de récupérer nos droits et faire régner la paix dans nos pays. A ce propos, je ne manquerai pas de souligner l'importance de la décision qu'a prise l'Union soviétique d'élever la représentation diplomatique de l'O.L.P. au rang d'ambassade. Je relève également l'importance de la démarche entreprise par le gouvernement grec pour reconnaître totalement l'O.L.P.. La décision grecque revêt sans doute une signification particulière compte tenu de l'appartenance de la Grèce au marché commun. Toute position favorable aux droits et à la lutte du peuple palestinien est pour nous un sujet d'intérêt et de considération.*

*Q: Le Royaume a-t-il consulté les frères arabes, ou tout autre Etat, avant de lancer son initiative? Est-il vrai, comme*

*le répètent certains, que l'Arabie Saoudite, en proclamant unilatéralement le projet de paix, a contrevenu aux résolutions du sommet arabe?*

*R: Le projet saoudien est un ensemble de principes qui forment un projet-cadre pour la paix, dont les détails finaux n'ont pas encore été définis. C'est pourquoi nous n'avons consulté personne avant de le proposer. Nous pensons en Arabie Saoudite que cette façon de voir, et qui s'est reflétée dans le projet, est celle qui suscitera l'accord international, assurera le droit arabe et prouvera concrètement la "stérilité" de Camp David. La consultation avec les frères arabes est donc naturelle et inévitable, car le projet serait vain s'il n'est pas transformé, après concertation, en un plan arabe jouissant de l'unanimité arabe. C'est pourquoi nous ne faisons qu'exécuter les résolutions du sommet arabe, sans y contrevenir. Notre préoccupation essentielle est l'appui à la lutte palestinienne et la récupération des droits arabes. Nous ne trouvons aucun autre objectif dans les résolutions du sommet arabe.*

*Nous mettrons, si Dieu le veut, le résultat de nos démarches à la disponibilité des frères arabes pour qu'ils puissent les évaluer et en disposer. Nous devons, pour contraindre Israël et ceux qui l'appuient à accepter les principes saoudiens de paix, retrouver notre solidarité qui s'était manifestée lors du sommet de Baghdad en 1978, et mobiliser toutes les potentialités et les énergies arabes au service des objectifs que nous visons. L'affrontement [avec Israël] a de multiples aspects, et si tous les éléments n'en sont pas réunis il est inutile de s'y lancer.*

*Q: Le Royaume envisage-t-il de présenter le projet au prochain sommet arabe de Fès?*

*R: Le Conseil de coopération du Golfe a décidé d'inscrire le projet à l'ordre du jour de la conférence au sommet, et je crois qu'il en a avisé le secrétariat général de la Ligue arabe.*

**Q:** *A présent que la vente des avions et du matériel défensif au Royaume a été acceptée, votre Altesse voit-elle une relation entre cette vente et l'approbation éventuelle par l'administration américaine du contenu du projet saoudien?*

**R:** L'Arabie Saoudite considère beaucoup la fermeté avec laquelle le président Reagan a fait face aux groupes de pression sionistes qui ont mené une bataille féroce et acharnée pour empêcher cette vente. Ceci signifie à notre avis que, comme dit le proverbe, là où se trouve la volonté se trouve le chemin.

Il est demandé à présent à l'administration du président Reagan d'engager la plus grande et la plus importante bataille que nous devons mener pour assurer la paix juste et globale dans notre région. Cette paix ne se réalisera que par le retrait d'Israël de la Cisjordanie, de Gaza et du Golan, par le retour du peuple palestinien dans sa patrie, par la création d'un Etat palestinien et enfin par le démantèlement de toutes les colonies israéliennes implantées après 1967. Ces questions, qui ont toutes été ignorées par les accords de Camp David, sont contenues dans les principes saoudiens.

**COMMUNIQUE FINAL DE LA II<sup>e</sup> CONFERENCE AU SOMMET DU CONSEIL DE COOPERATION DU GOLFE, TENUE A RIYAD, 10-11 NOVEMBRE 1981 (EXTRAITS DU COMMUNIQUE FINAL)<sup>5</sup>**

A la demande du roi d'Arabie Saoudite, sa Majesté Khaled Ben Abdel Aziz, la deuxième session du Conseil de coopération du Golfe (C.C.G.) s'est tenue à Riyad du 14 au 15 Moharram 1402 H/10-11 novembre 1981, en présence de leurs

Majestés et de leurs Altesses Royales et Princières:

— S.A. le cheikh Zayed Ben-Sultan Al-Nahyane, président de la Fédération des émirats arabes unis,

— S.A. le cheikh Issa Ben-Salmane Al-Khalifa, émir de l'Etat de Bahrein,

— S.M. Khaled Ben-Abdel Aziz Al-Saoud, roi de l'Arabie Saoudite,

— S.M. le sultan Kabous Ben-Saïd, sultan d'Oman,

— S.A. le cheikh Khalifa Ben-Hamad Al-Thani, émir de l'Etat du Qatar,

— S.A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber, émir de l'Etat du Koweït.

A la lumière des développements récents, le Conseil a passé en revue la situation dans la région du Golfe, sur le triple plan politique, économique et de la sécurité, et a exprimé sa volonté de poursuivre la coordination à tous ces niveaux et de multiplier les contacts entre les Etats membres du Conseil afin de faire face et de prévenir les dangers qui guettent la région.

Le Conseil a également examiné les diverses tentatives qu'entreprennent certaines puissances pour s'assurer des bases d'appui dans la région du Golfe, dans le but d'attenter à sa sécurité et à sa souveraineté; il s'est déclaré opposé à ces tentatives qui constituent un véritable danger pour la région et pour son peuple et tendent à assurer aux puissances étrangères une influence sur la région.

Le Conseil a réaffirmé que la sécurité et la stabilité du Golfe relèvent de la responsabilité de ses Etats. Il s'est déclaré, en outre, opposé aux tentatives des grandes puissances de s'ingérer dans les affaires de la région, parce que ces tentatives sont susceptibles de les impliquer dans une lutte contraire à leurs intérêts et aux volontés de leurs peuples. Enfin il a

5. Source: Agence saoudienne de presse, SPA (Beyrouth), 12 novembre 1981. Texte traduit de l'arabe par la R.E.P.